



47ème session du Conseil des droits de l'homme

Point 3 de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec la Conseillère spéciale du Secrétaire-général pour la prévention du génocide

Genève, le 28 juin 2021

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

La Suisse remercie la Conseillère spéciale pour sa participation.

La Suisse salue la collaboration entre le Bureau de la Conseillère spéciale, le HCDH et le Conseil des droits de l'homme et ses mécanismes. Une telle coopération est essentielle pour renforcer les liens entre Genève et New York en matière de prévention des atrocités et la résilience des Etats à cet égard.

La prévention des atrocités nécessite de s'engager pleinement pour l'élimination de toutes les formes de violence sexuelle et basée sur le genre. Celle-ci demeure en effet trop souvent un élément stratégique dans la planification et la perpétration des crimes d'atrocités. Or, l'impunité pour ces violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme reste un défi. La Suisse appelle ainsi la communauté internationale à inclure l'aspect de la violence sexuelle et basée sur le genre dans toutes les procédures d'établissement des responsabilités, de justice et de réparation aux niveaux local, national et international.

Le bureau de la Conseillère spéciale a déjà fait des femmes l'objet d'un rapport et formulé des recommandations. La Suisse encourage toute la communauté internationale à s'engager pour leur mise en œuvre.

Madame la Conseillère spéciale, quel est votre bilan de la mise en œuvre de ces recommandations ? Pouvez-vous mentionner des exemples de bonnes pratiques ? Pouvez-vous indiquer les défis de la mise en œuvre et comment y remédier ?

Je vous remercie.